

À PARTIR DU 24 JUILLET 2017

PASSAGE EN ZONE BLEUE DE 4 PARKINGS MUNICIPAUX

- LA PISCINE (22 PLACES)
- LE STADE JULES GOTI (20 PLACES)
- LE 136 QUAI DE LA BANQUIÈRE (20 PLACES)
- LA PLACE DU CIMETIÈRE (19 PLACES)



STATIONNEMENT GRATUIT

MAIS À DURÉE LIMITÉE :

2 H MAXIMUM

DU LUNDI AU SAMEDI

9 H À 12 H

ET DE 14 H À 19 H

L'HEURE D'ARRIVÉE DEVRA ÊTRE
INDIQUÉE À L'AIDE D'UN DISQUE
BLEU POSITIONNÉ À
L'INTÉRIEUR DU VÉHICULE,
DERRIÈRE LE PARE-BRISE

17€
D'AMENDE
EN CAS
D'INFRACTION
35€ A
PARTIR DU
01-01-18



Commune de
Saint-André
de la Roche

La mairie vous offre votre disque
de stationnement à retirer* à :

- l'accueil de la mairie
- la Police municipale

*Sur présentation d'un justificatif de domicile

P
1

LA PISCINE
Stationnement limité hors
période d'ouverture de la
piscine, soit :
du 1^{er} septembre au 14 mai

P
3

136
QUAI DE
LA BANQUIÈRE

F. COLOMAS

Résidences
du Château

J. GOTI

P
2

RÉSIDENCE
DU CHATEAU

SALLE
CASA

STADE

P
4

CIMETIÈRE

PLACE DES ANCIENS
COMBATTANTS